

Von:
Betreff:

Arbeitsstellensicherheit (I-SQU-SI)
Newsletter Sécurité Octobre 2019



Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer sur les questions relatives à la sécurité actuelles chez CFF Infrastructure.

Thèmes.

1. Nouvelles versions des règlements
2. Aperçu des modifications du règlement I-50210
3. Règlement R RTE 20100
4. Nouvelles conditions d'admission aux cours de répétition CS
5. Recommandation de vaccination contre l'hépatite et l'encéphalite à tiques
6. Suivi de la journée sécurité des fournisseurs 2019
7. Apprendre des événements
8. Perspectives

1. Nouvelles versions des règlements

Le règlement remanié I-10007 «Port obligatoire de l'équipement de protection individuelle au sein d'Infrastructure» (version 8-0), en vigueur depuis le 01.05.2019, est disponible dans le [réglementation CFF](#) ainsi que dans le [Webshop de l'UTP](#) (entreprises privées).

Le règlement I-50167 «Formations, attestations et admission aux fonctions selon la R RTE 20100» (version 3-0) a été intégralement remanié. Il est entré en vigueur le 01.08.2019 ([lien vers la réglementation CFF](#), [lien vers le Webshop de l'UTP](#)). Les adaptations effectuées sont énumérées dans la liste des modifications, laquelle peut être téléchargée dans le [Download Sécurité](#) (CFF) et sur [Internet](#) (entreprises privées).

Par ailleurs, la version 4-0 du règlement I-10000 «Sécurité lors de travaux sur et aux abords des voies - Première instruction» ([lien vers la réglementation CFF](#), [lien vers le Webshop de l'UTP](#)) est entrée en vigueur le 15.08.2019. Les principales modifications portent sur l'annexe A «Check-list Première instruction».

La réglementation I-50209 «Règlement d'examen R RTE 20100» entrera en vigueur le 1er novembre 2019 ([Link](#)). Elle régit les examens de capacité et les examens périodiques des fonctions suivantes selon la R RTE 20100:

- Autoprotection Déplacement sur les voies (APD)
- Autoprotection Travailler sur les voies (APT)
- Protecteur (Prot)
- Chef de la sécurité (CS)
- Direction de la sécurité (DS)/délégué à la sécurité (DeS)

Elle définit également les principes et directives valables pour la fonction «Examineur» du domaine d'application de la réglementation R RTE 20100.

2. Aperçu des modifications du règlement I-50210

Les CFF ont compilé les principales nouveautés contenues dans la version 2-0 du règlement I-50210 «Dispositions d'exécution de R RTE 20100» (valable depuis le 01.02.2019). Ce récapitulatif est disponible sur [Internet](#) (entreprises privées) et dans le [Download Sécurité](#) (CFF).

3. Règlement R RTE 20100

Les nouvelles Prescriptions de Circulation des Trains (PCT), ainsi que l'Ordonnance sur les Chemins de Fer (OCF) et les dispositions d'exécution y afférentes (DE OCF), entreront en vigueur le 01.07.2020. D'ici à cette date, un groupe de travail de l'Union des Transports Publics (UTP) adaptera le règlement R RTE 20100 «Sécurité lors de travaux sur et aux abords des voies». Le nouveau R RTE 20100 conservera les principes fondamentaux de la philosophie en matière de sécurité. Les adaptations concerneront essentiellement les aspects suivants (liste non exhaustive):

- Dispositifs de barrage: Uniformisation et adaptation des termes «barrière» et «barrage de protection» d'après les PCT révisées et le règlement R RTE 20600.
- Dégagements de sécurité: Adaptation des spécifications relatives aux zones intermédiaires de sécurité et aux entraxes selon les PCT révisées et l'OCF/les DE OCF révisées, valables dès 2020.
- Dispositif de sécurité: Adaptation de l'exigence quant au contrôle du dispositif de sécurité, en particulier pour les solutions système.
- Formation et fonctions: Définition plus précise des tâches et compétences du Chef de la Sécurité et du Protecteur en ce qui concerne le profil d'espace libre.
- Délai de sécurité et distance d'approche: Ajout d'une précision concernant la détermination de la vitesse pour le calcul de la distance d'approche.

Afin d'anticiper ces changements, les modifications du R RTE 20100 seront probablement publiées au 01.04.2020 en vue de leur entrée en vigueur au 01.07.2020.

4. Nouvelles conditions d'admission aux cours de répétition CS

Les nouvelles conditions d'admission aux cours de répétition (CR) Chef de la sécurité (CS) s'appliquent depuis le 01.07.2019. Les adaptations ont été communiquées en [mai 2019](#). Le document «[Informations pour les participants](#)» fournit par ailleurs des détails à ce sujet. Les nouvelles conditions d'admission ont été élaborées en collaboration avec Infra Suisse.

5. Recommandation de vaccination contre l'hépatite et l'encéphalite à tiques

Les CFF vérifient régulièrement la conformité de leurs instructions et réglementations avec les mesures de protection de la santé recommandées par la Suva et procèdent à des adaptations si nécessaire.

Les membres du personnel présentant un risque d'infection dans le cadre de leur activité professionnelle sont informés sur les recommandations de vaccination contre les hépatites A et B et contre l'encéphalite à tiques (vaccination contre les tiques), l'employeur ayant une obligation légale de protéger ses collaborateurs.

Dans le domaine des risques biologiques, la vaccination est un moyen simple et très efficace de compléter les autres mesures de protection afin de se prémunir de certains risques d'infection professionnelle.

Aux CFF, il s'agit des risques d'infection liés aux pathologies suivantes:

- Hépatites A et B
- Encéphalite à tiques (MEVE, méningo-encéphalite verno-estivale)

Les collaborateurs d'entreprises privées qui travaillent pour les CFF devraient eux aussi bénéficier d'un niveau de protection élevé, comparable à celui des membres du personnel CFF. Leurs employeurs sont responsables de l'organisation des mesures ad hoc, y compris de l'éventuelle prise en charge des coûts. Vous trouverez des détails sur le [site Internet des CFF](#) (feuilles d'information sur l'hépatite et l'encéphalite à tiques).

6. Suivi de la journée sécurité des fournisseurs 2019

À l'occasion de la journée sécurité des fournisseurs et mandataires de CFF Infrastructure qui s'est tenue le 31.01.2019, diverses propositions de mesures ont été élaborées au sein de petits groupes, puis évaluées en plénum. Pour donner suite à cette journée, les CFF ont confié au total 36 propositions de mesures à des responsables et clarifié leur faisabilité. Aucune suite n'a été donnée à 10 d'entre elles car celles-ci étaient trop peu concrètes, avaient déjà été mises en œuvre ou n'étaient pas réalisables. 26 propositions ont en revanche été retenues. Les participants à la journée sécurité ont reçu en août un courriel présentant un bilan intermédiaire à la fin juillet 2019: 1 mesure fait encore l'objet d'un examen approfondi. 22 sont en traitement (14 mesures seront mises en œuvre d'ici à la fin 2019, 8 autres le seront ultérieurement). Enfin, 3 mesures sont d'ores et déjà clôturées. Si vous le souhaitez, vous pouvez demander des informations détaillées sur les mesures proposées en écrivant à sicherheit.infrastruktur@sbb.ch.

7. Apprendre des événements

Les événements et quasi-événements sur l'infrastructure CFF font l'objet d'une enquête interne par les spécialistes d'analyses des CFF. Leur but est de déterminer les causes («quoi?») et les raisons («pourquoi?») des événements et de formuler des recommandations de mesures appropriées visant à éviter que des événements identiques ou similaires ne se produisent à l'avenir. Si les résultats des analyses permettent de tirer des enseignements, une brève description est établie. Ces feuilles d'information «Apprendre des événements» sont publiées en interne dans l'[intranet](#) (CFF) et sur [Internet](#) (pour les entreprises privées, avec accès ad hoc). Les fiches élaborées au cours du premier semestre ont été mises en ligne et sont disponibles.

8. Perspectives

Les règlements ou documents de référence suivants sont en cours d'élaboration ou de révision:

- I-50095 «Utilisation des grues ferroviaires», V1-0
- Catalogue de barrières, V1-0
- Matrice des formations liées aux activités, V2-0
- Paysage de la formation, V1-0
- R RTE 20100 «Sécurité lors de travaux sur et aux abords des voies» (édition 2020)
- I-50210 «Dispositions d'exécution de R RTE 20100», V3-0

Prochaine journée sécurité des fournisseurs: 30.01.2020

Prochaine Newsletter Sécurité: Mars 2020

Avec nos salutations les meilleures

Hanspeter Stoll
Responsable Sécurité, Infrastructure

Christian Leuenberger
Responsable technique Sécurité des chantiers et
sécurité au travail, Infrastructure

Mentions légales

CFF SA, Infrastructure
Sécurité, Qualité, Environnement

Interlocuteur sécurité au travail et sécurité des chantiers:
arbeitsstellensicherheit@sbb.ch / cff.ch/securitechantiers

Interlocuteur «Apprendre des événements»:
lae@sbb.ch / cff.ch/securitechantiers > Rubrique «Evénements et enseignements tirés»

Interlocuteur sécurité Infrastructure:
sicherheit.infrastruktur@sbb.ch

Interlocuteurs SQU dans les Régions:
Région Est: i-squ-rot@sbb.ch / Région Centre: i-squ-rme@sbb.ch
Région Ouest: i-squ-rwt@sbb.ch / Région Sud: i-squ-rsd@sbb.ch

Interlocuteur Formation CFF:
Bad1.bildung@sbb.ch / cff.ch/formation